

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 mai 2024
Délibération n°3

L'An deux mille vingt-quatre le seize mai à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le sept mai s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard -
HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -
COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - VERNET
Laurent - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents : ADISSON Frank

Procurations : VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi - MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : TARIFS DES PRODUITS ANNEXES ET TARIFICATIONS SPECIFIQUES DE LA
REGIE DES REMONTEES MECANIQUES**

Madame le maire expose qu'indépendamment de la vente de titres de transports pour les remontées mécaniques la régie propose également, à titre accessoire, des produits annexes à destination de sa clientèle.

Madame le maire expose par ailleurs que certaines prestations ne relevant pas stricto sensu de la vente de titres de transport, font également l'objet d'une tarification spécifique dans le journal de caisse de la station.

Il s'agit :

- De la prestation « *Amende pour fraude de forfait* », portant sur la facturation d'amendes à destination des usagers fraudeurs.
- De la prestation « *forfait journée invité* » destinée à des opérations de promotion de la station (journalistes, Office du Tourisme...);
- De la prestation « *Incident Intence* », destinée à permettre la régularisation d'anomalies ou d'erreurs informatiques du logiciel de vente de la régie ;
- De la prestation « *Frais de traitement forfait perdu* » portant sur la facturation de réédition de forfaits ;

Madame le maire propose donc au conseil de se prononcer sur ces différents tarifs, proposés par le conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, selon le détail ci-après :

TARIFS produits annexes	
CATEGORIE	Tarif
Ski-carte rigide pour forfait	2,00 €
Ski-carte souple pour forfait	0,00 €
Tour de coup masque	12,00 €
Cendrier	4,00 €
Magnet	4,00 €
Porte clé	5,00 €

TARIFS Prestations spécifiques	
Amende pour fraude de forfait	5x le prix du tarif journée
Forfait journée invité	0,00 €
Incident Intence	0,00 €
Frais de traitement forfait perdu	20,00 €

Vu la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la proposition du conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** les tarifs des produits annexes et prestations spécifiques proposés par le conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques et du domaine skiable de Pelvoux-Vallouise, tels qu'exposés ci-dessus ;
- **Dit** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juin 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

